

Revue

# DES JARDINS

VOL XV, No 3

LÉVIS, MARS 1949



---

---

# Revue DESJARDINS

---

---

Rédaction et administration:

La Fédération des Caisses Populaires,

108, CÔTE DU PASSAGE,  
LÉVIS, P. Q.

Organe officiel de la Fédération de Québec des Unions régionales de Caisses populaires Desjardins, société régie par la Loi des Syndicats coopératifs de Québec

Abonnez-vous  
à  
La Revue Desjardins

Prix de l'abonnement . . . \$1.25

"Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe, Ministère des Postes, Ottawa"

---

## ÉDITORIAL

### UN PEU D'HISTOIRE

Il y a quelque temps, un bon ami des Caisses, un peu angoissé, nous rendait visite. La raison de son angoisse, c'est qu'on lui avait chuchoté que la Fédération des Caisses populaires était un organisme de centralisation, lequel, un jour, enlèverait aux Caisses leur autonomie et les ferait passer sous la dictature d'un seul homme. On n'avait pas manqué de lui dire que cette manière de procéder venait à l'encontre de l'idée de monsieur Desjardins et qu'un groupe s'opposait à cette centralisation.

Des faussetés, on en a tellement dites que nous ne pouvons toutes les relever et toutes les réfuter dans un seul article. Mais, pour bien clarifier la situation, disons de suite que des tentatives de centralisation se sont produites un jour à la Fédération des Caisses populaires; elles n'ont pas réussi, grâce au président actuel de la Fédération, M. Laurent Létourneau, et au gérant, votre serviteur, qui, avec l'appui de la plupart des directeurs, y ont opposé une ferme résistance.

Réalisant qu'ils ne pouvaient rien gagner, ces quelques centralisateurs se retirèrent. Alors, s'il y a centralisation quelque part, ce n'est certes pas ici, à la Fédération du Québec, qui comptent actuellement 1064 Caisses.

Ces propos malicieux qu'on colporte sur les Caisses ne viendraient-ils pas de ceux-là mêmes dont les efforts centralisateurs ont raté devant notre opposition?

C'est à analyser le bilan de leurs Caisses (elles ne sont pas nombreuses: on peut les compter sur ses doigts), qu'on se rend compte de quelle façon elles comprennent et pratiquent la coopération.

Elles se sont groupées ensemble pour des services qu'elles ne se sont jamais rendus. Service de renseignements: il n'y en a pas. Service de propagande: pas davantage. Service d'éducation: encore moins. Et elles disent ensuite: "Chez nous, l'administration ne coûte pas cher". Ça se comprend: quand on a rien, ça ne coûte rien et ça ne vaut rien.

Comment les Canadiens français pourraient-ils jamais songer, avec semblables organisations, à voir un jour l'aurore de leur indépendance économique?

Il y a de ces gens qui sont allés même jusqu'à dire que la Fédération des Caisses populaires, voire même l'organisation des Caisses régionales ou centrales, venait à l'encontre des volontés mêmes du fondateur des Caisses populaires, le Commandeur Desjardins.

Voyons ce qui en est. Pour s'en assurer, allons à la source même, c'est-à-dire aux écrits mêmes de monsieur Desjardins.

Malheureusement, monsieur Desjardins était assez malade à ce moment. Il n'a pu voir la réalisation de ses projets, mais, ses successeurs ont continué son rêve.

Nous avons en main un document qui prouve bien davantage l'idée de monsieur Desjardins sur ce sujet. Nous le publions à la suite de cet article en n'y changeant pas un mot, pas un iota. Il s'agit d'une circulaire adressée à toutes les Caisses populaires, en date du 3 juillet 1920.

Depuis quelques années, monsieur Desjardins se rendait compte de la nécessité d'organiser une Fédération des Caisses. Il rêvait aussi de Caisse centrale ou régionale. Dès 1916, on voit dans ses lettres qu'il songeait sérieusement à la réussite de ce projet. Le 16 septembre 1918, il convoquait un groupe de sociétaires de la Caisse populaire de Lévis

pour discuter l'organisation de fédération et de Caisse centrale. Assistaient à cette réunion: M. Alphonse Desjardins, qui fut élu président, M. Jos. Verreault, vice-président, le révérend P. Grondin, élu secrétaire. Les autres personnes présentes étaient: M. Th. Carrier, messieurs les Abbés S.-I. Lecours et Elias Roy, tous membres dirigeants de la Caisse populaire de Lévis.

Nous extrayons du procès-verbal de cette assemblée les paragraphes suivants:

Comme question préalable, monsieur le président établit qu'il y a deux questions distinctes à étudier:

1. l'établissement d'une caisse centrale qui maintiendrait l'équilibre des caisses;
2. la Fédération proprement dite qui s'occuperait de surveillance, de fondations nouvelles et d'inspections.

Le révérend M. S.-I. Lecours répond à monsieur le président qui s'inquiète à juste titre, au sujet des dépenses à encourir pour subvenir à l'entretien et au soutien de cette Fédération: est-ce que la Caisse centrale ne pourrait pas subvenir aux frais de la Fédération? Elle pourrait au moins aider. . . .

Monsieur le Commandeur Desjardins trouve cette suggestion bonne. Il ajoute que chaque Caisse affiliée pourrait prendre un certain nombre de parts à la Caisse centrale ou plutôt à la Fédération. . . . Cette contribution serait proportionnée à l'actif des Caisses.

M. Desjardins fait remarquer que déjà 26 Caisses déposent à la Caisse de Lévis.

Le président présume que la Caisse centrale et la Fédération se feraient à Lévis: nous ferions en cela comme les caisses allemandes. Neowied, toute petite ville et patrie de Raiffeisen, est le siège de la fédération de 12,000 caisses. Ce fondateur de crédit populaire allemand a vu fonctionner cette fédération, il est mort à 82 ans.

Le Commandeur Desjardins dit au comité que les règlements de la Caisse centrale devraient être calqués et copiés sur les statuts et règlements des caisses paroissiales.

Quant à la question des dépenses d'inspection, il serait prudent de fixer un montant approximatif du coût de cette inspection; par exemple, fixer un maximum et un minimum sur l'actif ou sur les réserves.

À part l'inspection, la Fédération donnerait lieu à la publication d'un bulletin mensuel ou bi-mensuel. On y insérerait des rapports de caisses, des réponses aux diverses questions posées, des conseils sur la gestion puis enfin, on y rappellerait sans cesse l'esprit des caisses.

La séance fut levée à 9.30 heures après la récitation de la prière.

Une deuxième séance eut lieu au mois de février 1919 et on y discuta encore le même problème. Le procès-verbal dit entre autres choses:

## Sommaire

Un peu d'histoire	42
C. Vaillancourt	
Les oeuvres sans foi	45
René Croteau	
Requiescant in pace	46
Et le ciel t'aidera	46
Joseph Turmel	
L'épargne, l'industrie et la liberté	47
Paul Emile Charron	
Lettre ouverte	48
Ce qu'on pense de son voisin	49
Joseph Turmel	
Emprunts des corporations mun. et scol.	49
C. Vaillancourt	
Décoration à l'Abbé Emile Turmel	50
C. Vaillancourt	
Extraits du rapport du Ministre des Finances	52
Caisses fondées par M. Desjardins	53
Ass. gén. annuelle de la S. A. C. P.	54
Jean Marie Gagnon	
Le prêt populaire	55
Rosario H. Tremblay	
De dette en dette	56
René Croteau	
Peut-on payer le boni?	57
Les surplus agricoles	58
Au fil de la plume	58
Comment faire son testament	59

La Fédération des Caisses comprend deux choses bien distinctes: la fédération proprement dite et l'organisation économique de la Caisse centrale.

Après la lecture de ces procès-verbaux, est-il nécessaire d'insister pour prouver que monsieur Desjardins a lui-même jeté les bases de la Fédération des Caisses populaires et de nos Caisses régionales ou centrales?

Qui peut dire maintenant que nous n'avons pas suivi l'idée de monsieur Desjardins dans son essence?

Cette division que certaines gens cherchent à semer chez nous, n'est-elle pas plutôt une trahison vis-à-vis de nos compatriotes? Voudraient-ils substituer à l'esprit de coopération cet autre esprit de lutte et de division qui n'a jamais rien créé de bon? C'est cela qu'ils veulent? Nous, nous n'en voulons pas et les vrais coopérateurs n'en veulent pas.

C. VAILLANCOURT

## NOTRE COUVERTURE

La Chute Montmorency est à cinq milles de Québec. Elle doit son nom à Charles de Montmorency, vice-roi de la Nouvelle-France et c'est Champlain qui, en 1603, lui donna ce nom.

Rappelons que tout près de la chute s'élève le "Kent House", ainsi nommé en souvenir du duc de Kent, père de la reine Victoria.

Voici le texte intégral de la lettre circulaire que M. le Commandeur Desjardins adressait, le 3 juillet 1920, (quelques mois à peine avant sa mort survenue en octobre de la même année) aux Caisses populaires alors en opérations pour leur faire part de son projet "d'organiser UNE FEDERATION OU TOUTES CES CAISSES SERAIENT REPRESENTEES", et pour demander à leurs dirigeants ce qu'ils pensaient de son projet. Vous remarquerez sans doute que M. Desjardins spécifie bien clairement une fédération. Et il parle de cette Fédération comme d'un organisme qui apportera une "force nouvelle" aux Caisses populaires, trop isolées.

Lévis, 3 juillet 1920.

Mon cher collaborateur,

Il existe et même il fonctionne fort bien dans la Province de Québec plus de 160 Caisses populaires. Ces Caisses n'ont encore aucun lien entre elles et jouissent vis-à-vis les unes les autres d'une parfaite autonomie dans leur gestion.

C'est bien là la réalisation du rêve que j'avais conçu lorsque j'ai commencé ce mouvement d'organisation économique basée sur l'unité paroissiale si parfaitement vivace dans notre pays. Mais je rêvais aussi, pour fortifier davantage ces organisations et leur assurer une direction uniforme répondant à l'idéal que je m'en était fait, d'organiser une fédération où toutes ces Caisses seraient représentées, jouissant par là même de la force nouvelle que ne pourrait manquer de leur donner cet organisme central. C'est ainsi que dans tous les pays d'Europe, où il existe de ces Caisses par milliers, on a créé des organes centraux, l'expérience prouvant les bienfaits d'une direction suivie et éclairée.

Depuis quelques années, un certain nombre de Caisses me demandent quand nous suivrons cet exemple ici. L'état chancelant de ma santé m'a forcé d'ajourner l'exécution de ce projet. Bien que je ne sois pas encore parfaitement bien, je crois que le temps est arrivé de consulter les Caisses sur l'opportunité de réaliser ce projet.

Je viens donc vous demander votre avis, ne voulant rien faire sans l'adhésion formelle et sympathique des intéressés. Pour ma part je crois qu'une telle fédération rendrait de très précieux services à toutes les Caisses. Elle servirait de foyer de renseignements sur la marche à suivre et surtout sur l'esprit qui devra toujours dominer dans l'administration. Des Caisses isolées souffriraient peut-être d'un manque de direction et s'écarteraient de la voie qu'elles devraient suivre. Mais à côté de la fédération, je projette aussi d'organiser une Caisse centrale pour et à l'avantage des Caisses paroissiales où celles-ci pourraient et devraient mettre la plus large partie de l'encaisse que la prudence leur commande de garder sous la main. À son tour, la Caisse centrale pourrait utiliser une partie de ces fonds pour alimenter les Caisses locales qui temporairement, pour ne pas manquer de faire un bon placement, se trouveraient obliger de diminuer leur encaisse très largement et d'avoir recours à la Caisse centrale si le besoin se faisait sentir.

Maintenant, il va sans dire que ces deux organismes pour vivre et se développer devront recevoir l'aide des Caisses locales. Par exemple, la fédération pourrait organiser un service d'inspection des Caisses locales par des personnes rétribuées et compétentes.

Mais pour cela, il faudra faire des déboursés, payer ces inspecteurs et leurs frais de voyage. Il faut donc s'attendre que chaque Caisse participe à ces déboursés par une contribution annuelle à moins que la Caisse centrale ne devienne assez prospère pour se charger de cette dépense, je ne prévois pas que cela arrive avant bon nombre d'années. En attendant, il faut donc compter sur la contribution annuelle de nos Caisses paroissiales membres de la fédération. Vous désirez sans doute avoir une idée du montant qui serait nécessaire pour cette fin.

Cela est juste et je dois vous dire que le produit de la contribution en question ne saurait être inférieur de beaucoup à quatre ou cinq mille piastres par année, si nous voulons faire quelque chose de sérieux. Naturellement la souscription annuelle ne devra pas être un montant égal pour chaque Caisse. On pourrait faire la part de chacune suivant l'importance de ses opérations avec un maximum ne devant pas dépassé tel montant.

On me dira peut être que le gouvernement provincial pourrait subventionner cette fédération et ainsi éviter les frais qui retomberaient sur les Caisses. À cela, je m'opposerais de toutes mes forces car ce serait mettre nos Caisses sous la tutelle des partis politiques et du patronage toujours détestable et qui causerait la mort de ce beau mouvement.

Voilà le projet dans ses grandes lignes.

Veillez maintenant consulter vos officiers et même vos sociétaires en général si vous le croyez à propos, et me donner leur opinion sur l'opportunité de poursuivre et de réaliser ce projet. Il va sans dire que chaque Caisse sera représentée à la réunion préliminaire où le projet pourra être examiné dans tous ses détails, approuvé, modifié ou rejeté suivant la décision prise.

Je vous prie donc de bien vouloir me faire connaître l'opinion de votre Caisse que vous aurez pu faire la consultation suggérée.

Avec mes saluts empressés, croyez-moi, cher collaborateur,

Votre tout dévoué,

(signé) ALPHONSE DESJARDINS  
Fondateur des Caisses populaires

## Les oeuvres sans foi !

Dans une de ses lettres à l'adresse des Corinthiens, Saint-Paul a démontré la stérilité de la foi quand elle n'est pas fécondée par la charité. La foi sans les oeuvres, écrit-il en substance, est vaine et sans mérite, comme l'airain résonnant, comme la cymbale retentissante.

Certes, ce n'est pas tout d'avoir la foi; il faut de plus que nous la possédions, cette foi, et comme première acquisition, pour que les autres vertus viennent ensuite l'enrichir et lui faire porter des fruits.

Si donc vous n'avez pas la foi, vos pratiques religieuses seront du même coup inexistantes ou réduites à des simagrées.

Or, à cause de la nature de l'homme, toute distinction des ordres étant respectée, le même principe trouve son application dans le domaine des choses matérielles.

### Les grandes réussites

Tous ceux qui ont inscrit leur nom dans l'Histoire, ont été, avant toute chose, des hommes de "foi". Ils ont cru en eux-mêmes et dans la tâche qu'ils s'étaient assignée, trouvant dans cette conviction le courage nécessaire à l'effort qu'ils ont dû mettre en oeuvre pour réussir.

Entre autres, pensez à Pasteur, à Edison, à Graham Bell. La vie de ces grands noms se résume à une idée servie par une foi.

Les oeuvres qu'on classe aujourd'hui parmi les grandes réalisations de l'esprit humain furent souvent regardées comme utopiques par les générations qui les ont vu naître. Et pourtant, ces folies d'un autre âge, soutenues par une confiance inébranlable et nourries par des convictions nettes et profondes, ont fini par s'imposer comme des institutions géniales, commandant, selon les circonstances, le respect, l'admiration et la reconnaissance des hommes.

Mais il a fallu du temps pour y arriver; il a fallu à ces oeuvres un pilier solide comme la foi pour triompher du temps.

Et à quoi peut-on franchement attribuer, en dernière analyse, les progrès gigantesques réalisés par les sciences et les arts, sinon la volonté de quelques hommes d'élite, fermement ancrés dans la conviction que leurs idées valaient quelque chose; qu'elles valaient d'être mûries pour le bénéfice de tous les hommes.

Le travail soutenu que poursuit toujours l'humanité en marche vers une perfection plus complète n'a pas non plus d'autre point d'appui que la foi, c'est à dire la conviction éclairée, source de courage et d'énergie.

### Dans le champ coopératif

Après cent ans d'existence, et en dépit des augures mêmes des esprits capitalistes et li-

béraux, la coopération a pris pied dans les sphères de l'économie internationale; et les positions acquises témoignent hautement de sa valeur et de ses succès indéniables.

Au temps des pionniers cependant, les raisons de croire à la réussite n'avaient rien de l'évidence, bien loin de là. Seule la vérité profondément humaine d'une doctrine en formation; seule la valeur éprouvée de principes nouveaux qu'on expérimentait avant de codifier, pouvait donner aux ouvriers de la première heure l'espérance que leurs efforts ne seraient pas stériles, que leurs sueurs ne seraient pas versées en vain.

Malgré leurs faibles moyens, les premiers coopérateurs ont accompli une tâche incomparable, grâce à leur travail, c'est sûr, mais surtout à cause de la fidélité spirituelle qu'ils ont toujours conservée pour la doctrine qu'ils pratiquaient, et de la foi indéfectible qui n'a pas cessé de les animer.

Et c'est ainsi qu'a été donné au monde un autre exemple de ce que peuvent réaliser des hommes qui savent ce qu'ils veulent, et qui le veulent avec la constance, voire avec l'acharnement que donne la conviction d'être dans le vrai et de servir d'autres hommes qui sont leurs frères.

Cela se passait au siècle dernier; mais est-ce à dire que ces mouvements de générosité et ces transports de ferveur, pour justifiables qu'ils aient été dans ce temps-là, ne sont plus de mise aujourd'hui? Est-ce à dire qu'il est suffisant pour les coopérateurs des temps présents de sembler s'émouvoir, dans les grands congrès, au souvenir des pionniers, et de se dire que maintenant, en possession de la technique magique, ils n'ont d'autre souci à prendre que celui de son application matérielle? Que non pas!

Et contre l'enseignement des faux docteurs qui prêchent la supériorité universelle de la technique, rappelons-nous la vie, les attitudes et les actes des "défricheurs" de la coopération. Au reste, les mêmes causes produisant les mêmes effets, le succès de nos coopératives demeure fonction d'une technique éprouvée et parfaitement appliquée, sans doute, mais plus encore, et à coup sûr, **fonction du degré de confiance et de conviction que les sociétaires vont y apporter.**

En d'autres termes, la coopération, dépassant dans ses fins l'ordre immédiat du service économique pour s'attacher au perfectionnement de l'homme, doit être appuyée autrement que par un échafaud matériel de principes, de méthodes et de règlements; elle doit être vivifiée et nourrie par un **esprit.**

Seule la présence de cet esprit peut garantir

la durée et l'accroissement d'une oeuvre, de toute oeuvre.

Pensant, chacun pour notre part, à l'avenir de nos institutions coopératives, il peut nous être salutaire de nous rappeler que les oeuvres sans foi passeront, mais que les oeuvres de foi ne passeront pas.

**René CROTEAU**

### REQUIESCANT IN PACE

Un des plus zélés collaborateurs dans le travail d'organisation et de diffusion du mouvement des Caisses populaires dans l'Ouest Québécois fut monsieur Alphonse Poitras. Tous regrettent son décès survenu récemment.

Il était à peine âgé de 43 ans, laissant pour pleurer sa perte son épouse et cinq enfants en bas âge.

Il fut un membre-fondateur de la Caisse populaire de Val d'Or dont il assumait la fonction de conseiller de surveillance pendant sept ans. En 1944, les dirigeants des Caisses populaires de la région le nommèrent conseiller de surveillance, puis, en octobre 1945, administrateur de la Caisse centrale Desjardins de l'Ouest Québécois, charge qu'il remplit avec beaucoup de dévouement jusqu'à octobre 1947.

Les dirigeants des Caisses populaires auront certes une pensée pieuse pour l'âme de ce dévoué serviteur du mouvement dans ce pays neuf.

La mort a ravi, le 30 mars, à l'affection des siens, M. P. N. Bergeron, président, depuis sa fondation, en février 1939, de la Caisse populaire de Saint-Pascal de Maizerets, Québec. Il fut un excellent coopérateur, il fit la prédication du bon exemple.

Décédait le 18 mars, monsieur Nathanaël Déraspe, le vénéré père de Monsieur Fernand Déraspe, qui fut inspecteur des Caisses populaires; aujourd'hui, le gérant de la Caisse populaire de Saint-Fidèle, à Québec.

Aux familles éprouvées vont nos vives sympathies.

Bon, mieux, meilleur doivent rivaliser tant que le bon ne sera pas mieux et le mieux, meilleur encore.

**Anon**

L'humanité n'est jamais aussi hautement inspirée que quand elle construit une cathédrale.

**R. L. Stevenson**

### ET LE CIEL T'AIDERA

C'était le premier mars dernier.

Dans une toute petite paroisse de l'Union de Québec, de braves gens attendaient depuis quelques années la fondation de leur Caisse populaire.

A plusieurs reprises déjà il en avait été question: mais chaque fois que tout semblait décidé, une circonstance ou une autre se présentait et le projet tombait misérablement à l'eau.

Mais voilà que cette année, la fondation s'annonce, et cette fois pour tout de bon, s'embles-t-il.

C'était le premier mars.

Et les paroissiens ne voulaient pas manquer leur coup.

Il leur fallait une Caisse populaire bien à eux.

Qu'est-ce qui pourrait paralyser la fondation projetée pour le premier jour de mars?

On célébrait partout l'ouverture du mois de Saint-Joseph, dans cette petite paroisse comme ailleurs.

Savez-vous que, dans un grand esprit de foi, c'est à ce grand saint que les futurs sociétaires ont confié leurs intérêts?

L'arrivée du propagandiste était connue. Il y avait donc bien des chances que ça marche!

Mais sait-on jamais. . . .

Par mesure de prudence, toute la journée on a fait brûler des lumières en l'honneur des sept allégresses de Saint-Joseph, et cela pour deux raisons.

La première, évidemment, c'était pour que la Caisse soit fondée.

La seconde? Devinez. Vous ne savez pas? Lisez bien alors:

La deuxième intention c'était pour que l'on choisisse d'excellents officiers, que la Caisse tombe entre bonnes mains, et que l'on eût jamais à regretter le choix fait au cours de l'assemblée.

Devant tant de foi, de confiance, le propagandiste est resté songeur.

Car la Caisse a été fondée, le choix des officiers a paru excellent, et la coopérative devrait maintenant remplir toute sa mission.

Le propagandiste a pensé à toutes les Caisses de l'Union de Québec, à toutes les Caisses de la Fédération, et dans son coeur il a souhaité pour tous les sociétaires, le même désir d'être bien servi, le même soin dans le choix des officiers, et que partout, la coopération bien comprise, rende notre population plus fière, plus riche, plus indépendante.

Partagez-vous son idée?

**Aide-toi . . . . le ciel t'aidera.**

**Joseph TURMEL,**

Propagandiste de l'Union de Québec

## L'épargne, l'industrie et la liberté

M. Gérard G. Rayan, président national de l'Association des courtiers de placement, section du Québec, dans une causerie qu'il donnait récemment aux membres de cette Société, signalait que l'industrie canadienne bénéficie de moins en moins dans son développement de l'apport de la petite épargne.

Avec la guerre de 1914, les valeurs mobilières sont entrées définitivement en scène au Canada; elles ont conquis peu à peu la confiance des citoyens, se sont multipliées, et elles ont enfin permis à la petite épargne de jouer son rôle dans le développement de l'industrie et du commerce.

Tout cela augurait bien pour l'avenir et laissait présager que ce mouvement de participation de la petite épargne à l'expansion industrielle et commerciale se maintiendrait, s'intensifierait même avec le développement de l'économie canadienne.

Ar, au dire de M. Rayan, bien que les placements au Canada aient atteint un sommet jamais dépassé jusqu'ici, (ils ont excédé \$8,000,000,000. en 1948) les épargnes des particuliers entrent pour une proportion moindre dans la constitution des capitaux qui servent aujourd'hui à l'expansion industrielle et à la mise en valeur de nos ressources naturelles.

Le coût trop élevé de la vie et les impôts devenus excessifs pour le grand nombre nous semblent être les deux principales causes de ce phénomène.

Notons à cet égard que de 1944 à 1948 l'indice du coût de la vie est passé de 118.9 à 146; et, pendant ce temps-là, le pourcentage de l'épargne des particuliers se réduisait de 21.6 à 6.4; nous en sommes donc à un niveau plus bas qu'en 1939, car il était alors de 7.7.

Ce n'est pas, remarquons-le bien, que, comme d'aucuns pourraient le croire, les revenus personnels ont diminué; le rapport statistique de la Banque du Canada, octobre 1948, indique que le revenu personnel total au Canada est passé de \$8,875,000,000. en 1944 à \$10,279,000,000. en 1947. Mais cet accroissement du revenu personnel fut vite absorbé par la hausse des prix des biens essentiels; le même rapport atteste en effet que les dépenses pour les biens de consommation et les services sont passées au cours de cette même période de \$6,300,000,000 à \$8,888,000,000.

Les dépenses tendent donc, pour un nombre sans cesse grandissant de citoyens, à excéder leurs revenus, et elles les obligent ainsi à prendre sur le vieux gagné. C'est là, nous semble-t-il, avec l'impôt devenu à cause de cela excessif pour le plus grand nombre, l'explication de ce fait que les petites épargnes forment de

moins en moins les capitaux servant à l'exploitation de nos ressources naturelles et au développement du domaine industriel et commercial.

Nous déplorons qu'il en soit ainsi, car, fait certain, la stabilité économique et sociale du pays exige la participation la plus étendue possible des épargnes du peuple à l'édification des institutions économiques et au développement des ressources naturelles de la nation.

Production, revenus, coût de la vie, placements, sont des facteurs économiques intimement liés, réagissant les uns sur les autres. La prospérité économique exige qu'un équilibre existe et soit maintenu entre ces facteurs. Si le coût de la vie est élevé à ce point qu'il absorbe tous les revenus disponibles des citoyens, l'épargne et de nouveaux placements ne sont plus possibles. Or, les placements d'épargne viennent faciliter l'accroissement de la production, et, de la sorte, peuvent permettre une diminution du coût de la vie, grâce à de plus grandes disponibilités de biens et de services. Si les placements diminuent par suite de la hausse du coût de la vie, les effets qui résultent de l'inflation deviennent à leur tour cause d'une inflation plus grande encore, car la production qui tend à se contracter par suite de la hausse des prix et de la diminution des placements, crée une situation qui est de nature à accélérer le mouvement vers la hausse du coût de la vie.

Le seul contrepoids qu'un tel mouvement engendre, c'est, dans une certaine mesure, la diminution de la demande, parce que l'argent dont dispose la masse disparaît rapidement; c'est le cas présent: les achats diminuent, parce que l'épargne est de moins en moins possible, à cause du coût trop élevé de la vie.

D'où l'on voit que la stabilité économique et sociale exige l'équilibre des forces économiques: production, prix de revient, coût de distribution, coût de la vie, de façon à permettre aux citoyens de réaliser des épargnes qu'ils pourront ensuite investir dans la mise en valeur des ressources naturelles et dans les institutions qu'exigent le développement économique et social du pays et la prospérité de la nation.

Sinon, les entreprises économiques se voient forcées de faire appel aux capitaux étrangers pour s'organiser et se développer. La conséquence c'est à la fin la mise en sujétion de notre liberté économique, c'est l'avènement d'un prolétariat qui se généralise, c'est un peuple qui perd conscience peu à peu de ce qu'il devrait être, qui en vient à croire qu'il

ne peut être autre que ce qu'il est; bien résigné à son sort, n'ayant pour tout partage que le bonheur de servir les autres et d'être satisfait de ce que ces mêmes autres veulent bien lui laisser prendre des miettes nécessaires pour demeurer à leur service.

Et c'est là qu'on réalise toute l'importance de l'épargne chez un peuple. Elle signifie la liberté. Celle des individus. Celle du peuple aussi.

Paul Emile CHARRON

## Lettre ouverte

### A messieurs les gérants et officiers des Caisses Desjardins du Québec et... de partout

Bons amis et chers collaborateurs,

Nous venons aujourd'hui vous recommander d'être aimables pour vos sociétaires, quels qu'en soient l'âge et le rang social. Dans ce domaine, notre fondateur, le Commandeur Desjardins excellait.

Pouvons-nous en dire autant de chacun de nous? En ce qui nous regarde, avons-nous toujours été assez poli envers vous, assez aimable pour vous? Parfois, nos procédés n'ont-ils pas été un peu brusques?

Déjà vous nous avez jugé, mais, nous plaçons circonstances atténuantes. Et, deux. Notre grand amour pour les Caisses Desjardins, que nous voudrions parfaites, et, notre désir de vous être utile.

Ce point réglé, disons qu'un, que des ours mal léchés n'ont pas leur place comme gérant ou officier de Caisse. Tôt ou tard, ils gâferont, ils feront à leurs sociétaires de bien vilaines blessures. Nous en savons quelque chose.

Empruntons à une dame, Jeanne L'Archevêque Duguay, le secret de l'amabilité. Chers collaborateurs, faites passer dans vos relations avec tous vos sociétaires, ce secret quelle vous enseigne.

"L'amabilité, écrit-elle, c'est la charité qui se donne, — c'est l'humilité qui s'abaisse, — c'est la mortification qui se prive — c'est la patience qui supporte — c'est la force qui ne se lasse jamais.

"L'amabilité n'est pas une vertu à part; ou elle suppose toutes les vertus, ou les actes répétés d'amabilité les attirent peu à peu et les conservent toutes dans l'âme aimable.

"L'amabilité, c'est le rayon de l'âme qui fait éclore le sourire des lèvres et l'épanouissement du cœur, comme le rayon du soleil fait éclore le bouton de rose.

"L'amabilité, c'est la douce parole qui ranime, relève, console, encourage, fortifie; comme la rosée relève, ranime et colore la plante qui se desséchait.

"L'amabilité, c'est la grâce des manières, l'aisance du maintien, la sérénité du visage, la bienveillance du regard, qui se transmet et se communique comme le parfum d'une fleur.

Pratique de l'amabilité chrétienne.

On s'engage à

1. Sourire habituellement, même quand on est seul, pour que le sourire de bienveillance s'acclimate sur les lèvres; il suffit de travailler et de prier sous le regard de Jésus enfant. Nous souriant lui-même des bras de sa toute gracieuse Mère, Jésus Enfant sourit toujours, même à l'âme coupable qui revient à Lui.
2. Ne jamais dire non à un ordre donné par un supérieur, non plus qu'à un service demandé.
3. Épargner aux autres toute la peine qu'il nous sera possible de leur épargner, en la prenant pour nous, autant que le permet notre devoir.
4. Se montrer ni contrarié, ni boudeur, ni mécontent.
5. Réprimer, dès qu'on s'en aperçoit, tout geste qui révélerait de la contrariété intérieure.
6. Chercher chaque matin, devant le bon Dieu, comment on pourra faire plaisir à telle personne avec qui on doit vivre, à telle autre surtout, qu'on redoute un peu ou qui ne nous est pas sympathique.
7. Ne jamais commander à un inférieur sans ajouter un mot de politesse ou employer un ton de bienveillance.
8. Employer toujours ces petites formules de politesse qui ne sont minutieuses que pour les coeurs secs, durs et égoïstes; le bonjour du matin, le bonsoir de la fin du jour, le merci à la moindre petite bonne manière, les ayez la bonté, soyez assez bon, vous me feriez plaisir, ajoutés à tout service demandé, le salut, gracieux avec le sourire au moins, chaque fois qu'on se rencontre.
9. Etudier les goûts de ceux avec qui on vit, les satisfaire dans le domaine de notre devoir, ménager leurs manies, ne jamais relever leurs travers.
10. Ne jamais donner un avis, ne jamais surtout, faire un reproche sans se posséder entièrement et accompagner de bonnes paroles ceux qui seraient de nature à blesser.
11. S'accuser simplement, si on n'a pas été aimable, et accepter avec une humble générosité le reproche qui nous sera fait.
12. Recommander tous les jours à Dieu les membres de la famille dans laquelle nous vivons, en ajoutant: "Mon Dieu, faites que

nous nous aimions bien, Marie, mère aimable, rendez-nous aimables comme vous l'étiez vous-même, Jésus, doux et humble de coeur, rendez vos coeurs semblables au vôtre."

Voilà tout un programme qu'il serait bon de garder sous nos yeux pour les heures de fatigues, de tentations et de découragement.

(La Terre de chez nous)"

Voilà de la saine doctrine sociale et coopérative.

Chers collaborateurs, faites-le passer dans votre vie de chaque jour. Ne l'oubliez jamais, comme nous-même nous n'oublierons pas de sitôt de nous souscrire.

Votre vieil ami toujours dévoué,

**Louis ARNEAU**

### CE QU'ON PENSE DE SON VOISIN

Les notes qui suivent peuvent provoquer le sourire. . . peut-être. Mais elles cachent, à mon avis, tant de grosses vérités, que je n'hésite pas un instant à vous les donner comme sujet de médiation.

Et si nous trouvons ensuite qu'il y aurait lieu de faire des changements dans notre manière de juger notre voisin. . . ou un autre, allons-y courageusement. Ce sera autant de fait.

\* \* \*

S'il est pauvre, c'est un paresseur et un incapable qui n'a pas su faire les affaires;

S'il est riche, c'est probablement un malhonnête qui a volé son prochain.

S'il ne s'occupe pas de son prochain, c'est un indifférent qui encombre la population.

S'il est charitable, c'est un hypocrite qui donne aux pauvres quand on le voit; s'il ne l'est pas, c'est un avare, un pingre, un sans-coeur, qui ne mérite pas de vivre.

S'il a un emploi, il le doit plutôt à la flatterie qu'à son mérite;

S'il a une modeste place, ce n'est pas étonnant, car il ne pourrait rien faire de mieux.

S'il a un chat, ou un chien, c'est un maniaque qui aime mieux les bêtes que les gens;

S'il n'en a pas, c'est une brute, puisqu'il n'aime pas les animaux.

S'il est bel homme, c'est malheureux pour lui, car il aura vite la réputation d'être débauché;

S'il est laid comme un singe, on le fuit sous prétexte qu'il a une tête d'assassin.

S'il mange beaucoup, c'est un gourmand, qui ne pense qu'à son estomac;

S'il ne mange guère, c'est un affaibli qui s'est ruiné la santé à ses excès.

S'il est garçon, c'est un être volage, incapable de fixer son choix et de fonder un intérieur sérieux;

S'il est marié, c'est un tyran qui aurait dû rester garçon toute sa vie.

Bref, c'est un voisin. Mais, si un jour il meurt, Oh! alors, c'est un autre concert, et il n'y aura pas de louanges assez fortes pour célébrer tous les métiers qu'il avait, et, s'il est mort jeune, le bel avenir qui l'attendait.

Conclusion: Si vous voulez qu'on dise du bien de vous, dépêchez-vous de mourir.

**Joseph TURMEL**

### EMPRUNTS DE MUNICIPALITES ET DE COMMISSIONS SCOLAIRES POUR L'ANNEE 1948 ET TAUX D'INTERET

On sait que le Gouvernement de la province de Québec a pris charge de toutes les dettes des commissions scolaires jusqu'au 17 mai 1947. Peut-être serait-on intéressé de savoir combien les commissions scolaires ont emprunté de nouveau depuis cette date.

Nous n'avons pas les chiffres pour l'année 1947, mais nous les avons pour 1948. La Commission Municipale de Québec nous transmet un tableau fort intéressant. Nous voyons que pendant l'année 1948, 117 commissions scolaires ont emprunté \$15,692,700. Sur ces 117 commissions scolaires, 97 ont emprunté un montant total de \$14,439,200., le montant d'octroi fourni par le Gouvernement étant de \$8,385,348. Ainsi, 20 commissions scolaires ont emprunté \$1,235,500. sans aucune garantie d'octroi.

Dans le même laps de temps, c'est-à-dire en 1948, 161 municipalités ont emprunté \$20,462,000.

Au cours de l'année 1948, nos commissions scolaires et nos municipalités ont donc emprunté \$36,154,700.

Les taux d'intérêt, au cours de l'année 1948, ont varié considérablement. Au début de l'année, la moyenne des taux était de 3%; à la fin de cette même année, il y a eu des petites émissions dont le taux de rendement à l'acheteur s'est élevé jusqu'à 5.233%.

Comme on le voit, le taux d'intérêt a tendance à la hausse. Prudence! Prudence!

**C. VAILLANCOURT**

### PAUVRE HOMME

Tite explique à sa femme: "J'ai un ami qui a soixante ans. Il m'a dit qu'il avait connu son grand - grand - grand - père!"

—"C'est un menteur!"

—"Non, c'est un bègue."

**J. T.**

## UNE DECORATION A L'ABBE EMILE TURMEL



Tout ce qui touche à M. l'abbé Emile Turmel, curé de l'Ancienne-Lorette, ne peut nous laisser indifférent. M. le Curé a été, en effet, notre propagandiste, au-delà de vingt années, mettant à son travail une ardeur, une confiance, un enthousiasme dont nous profitons encore.

Seule l'obéissance a interrompu son apostolat coopératif. Au début de la guerre, en effet, Son Eminence le Cardinal Villeneuve demandait au secrétaire de la Fédération des C. P. D. et de l'Union régionale de Québec, s'il ne consentirait pas à devenir aumônier militaire. Consultation

prise, réflexion faite, l'abbé Turmel n'hésite pas et sa réponse est nette, précise comme son geste: c'est oui. Et le voilà aumônier du régiment de la Chaudière.

Ce qu'il a fait là? Mais ce qu'il devait faire... et tout ce qu'il devait faire.

Son esprit d'observation lui a vite fait découvrir jusqu'à quel point nos jeunes militaires avaient besoin d'un organisme leur permettant non seulement d'épargner, mais aussi de développer chez eux le véritable esprit d'épargne.

Et tout de suite l'Aumônier, le Padre, redevient propagandiste des Caisses populaires. Il commence par convaincre les officiers et par des moyens dont il a le secret, il amène "ses hommes" à l'idée qu'il caressait.

La Caisse se fonde, les sociétaires en **kaki** s'y intéressent, ils y déposent leur solde, ont fait aussi des retraits. Les services rendus par cette Caisse sont incalculables, à tel point que, même rendus en Angleterre, la Caisse continua encore à faire des opérations.

Il y a cinq ans que M. l'abbé Turmel a quitté l'armée. Curé de l'Ancienne-Lorette, il continue d'être notre secrétaire averti.

Nous avons donc bien des motifs de nous réjouir de la décoration que vient de lui accorder Sa Majesté le Roi, en le nommant O.B.E.

Lecteurs de la Revue Desjardins, nous vous recommandons de lire les motifs qui ont mérité cet honneur à M. le Curé Turmel. Sans doute, on loue le dévouement du Padre, l'assistance de tous les instants qu'il a fournie aux officiers et aux soldats de son Régiment. Mais on veut souligner nettement le zèle éclairé, le geste réalisateur du propagandiste qui, fidèle à l'idée qu'il a apprise à aimer et à faire connaître, prend le moyen le plus sûr pour protéger le portefeuille de "ses paroissiens".

Remercions M. l'abbé Turmel pour l'excellent travail qu'il continue d'accomplir dans nos Caisses et qu'il veuille bien accepter nos félicitations les plus cordiales, les plus sincères pour l'honneur qui lui arrive et qu'il a mérité depuis toujours.

**C. Vaillancourt**

**AWARD OF MEMBER  
OF THE ORDER OF THE BRITISH EMPIRE**  
to

**Honorary Major Emile Turmel  
Canadian Chaplain Services**

*This officer enlisted in the Canadian Army (Active) in January 1940 and, after a stay with the chaplain pool military district no. 5, was attached to the regiment De La Chaudière in the early days of its formation. This Padre became at once the father of this new family. His devotion to duty and his constant encouragement to new lads who has come from all walks*

*of life to become soldiers, were second to none. He personally helped his commanding officer in encouraging all men of the unit to organize the victory sale of war bonds with a great deal of success. He was instrumental in teaching economy to all members of his regiment by establishing a Caisse Populaire, that is, a savings bank within the unit.*

*Many a veteran of that unit today returning home, speaks highly of major Turmel.*

*This officer proceeded overseas in July 1941 and stayed with his unit for over a year.*

*Reports from overseas are of the highest. Since his return to Canada, Major Turmel has acted as senior Chaplain (Romain Catholic) in military district no. 5, where his services have been highly appreciated.*

*At the demand of the high church authorities, Major Turmel was returned to civil status in June 1944.*

**DECORATION DE  
L'ORDRE DE L'EMPIRE BRITANNIQUE**  
au  
**Major Honoraire Emile Turmel**  
**Aumônier Canadien des Forces Armées**

Cet officier s'enrôla dans l'armée active au cours de janvier 1940 et après un séjour auprès des aumôniers du district militaire no. 5, fut désigné pour faire partie du régiment de La Chaudière dès le début de sa formation. Ce Padre devint immédiatement le père de cette nouvelle famille. Sa dévotion au devoir et ses encouragements constants aux nouveaux sujets qui étaient venus de différentes classes sociales pour devenir soldats, étaient insurpassables. Il aida personnellement son officier commandant dans la vente des obligations de la victoire auprès des soldats de son régiment, et ceci avec un très grand succès. Il s'employa non seulement à enseigner l'économie aux membres de son régiment, mais encore il fonda pour eux une Caisse populaire Desjardins, c'est-à-dire une institution coopérative d'épargne et de crédit qui opérait pour le bénéfice des membres du régiment.

Beaucoup de vétérans de ce régiment, de retour à leur foyer, n'ont eu que des paroles élogieuses à l'égard du Major Turmel.

Cet officier partit pour outre-mer en juillet 1941 et demeura avec son régiment pour plus d'une année. Les rapports reçus d'outre-mer sont les meilleurs. Depuis son retour au Canada, le major Turmel a occupé le poste d'aumônier sénior (catholique romain) au district militaire no. 5 où ses services ont été hautement appréciés.

A la demande des autorités supérieures du diocèse le major Turmel retourna à la vie civile au mois de juin 1944.

# Extraits du rapport annuel du Ministre des Finances

## Marché des valeurs mobilières

Les cours des obligations du gouvernement du Canada ont baissé en janvier et février 1948 et le rendement des émissions à plus longue échéance des obligations de la Victoire (1966) qui était de 2.60 pour cent au début de janvier a été porté à 2.98 à la fin de février. Dans un communiqué du 27 février nous avons dit:—

"Cela s'est produit pendant une période de très gros placements de capitaux et une grande demande de fonds en conséquence. . . Le degré de changement dans les taux d'intérêt ne paraît pas hors de place dans les circonstances. . . La Banque n'est pas en faveur d'une sérieuse augmentation des taux d'intérêt qui pourrait créer une situation susceptible de gêner, et même d'empêcher, les formes essentielles d'immobilisation dont le Canada a besoin. . ."

Vers la fin de l'année, le prix des émissions à longue échéance s'est légèrement raffermi et le 31 décembre, les obligations 3% de la Victoire à échéance de 1966 se vendaient sur une base de rendement de 2.93 pour cent.

Le marché des obligations du gouvernement au Royaume-Uni a été ferme au cours de l'année. L'émission à plus longue échéance, dont le rendement était d'environ 3 pour cent au commencement de 1948, s'est vendue à la fin de l'année à un prix rapportant environ 2.85 pour cent. Aux Etats-Unis, le rendement des obligations du gouvernement à courte échéance a légèrement augmenté, mais les fluctuations dans le cours des émissions à long terme ont été insignifiantes.

Le rendement des obligations provinciales, municipales et industrielles a aussi augmenté en 1948 mais il y a eu un écart moindre qu'en 1947 entre les émissions de premier ordre dans ces catégories et les obligations du gouvernement du Canada.

La Deuxième série des Obligations d'épargne du Canada est restée en vente jusqu'à la fin de 1948. Les ventes au cours de 1948 ont été de \$20 millions, ce qui porte le total des ventes de cette émission à \$288 millions. La Troisième série a été mise en vente en octobre, et à la fin de décembre plus de 800,000 particuliers avaient souscrit un total de \$240 millions. A la fin de l'année, le total en cours des trois séries d'Obligations d'épargne du Canada se chiffrait à 777 millions.

Il est intéressant de constater le succès continu du mode d'épargne par retenues sur le salaire. Le montant de 8118 millions souscrit à la Troisième série par ce mode d'achat a établi un nouveau record d'après-guerre. Je profite de l'occasion pour rendre témoignage au bon travail accompli par les membres des sociétés de placement qui s'occupent de l'organisation pour les achats par le mode de retenues sur le salaire. Il faut également remarquer que les résultats obtenus n'auraient pas été possibles sans la collaboration d'un grand nombre d'entreprises qui ont mis le mode de retenues sur le salaire à la portée de leurs employés. Individuellement et collectivement, les Canadiens ont ainsi fait une application pratique d'épargne et de prévision.

Le montant net des nouvelles émissions d'obligations et actions industrielles est de \$240 millions en 1948 par comparaison avec \$231 millions en 1947. Toutefois, le chiffre de ces nouvelles émissions industrielles est loin de donner une idée du volume des remplacements et de l'expansion. Environ un cinquième seulement de l'énorme montant des immobilisations de l'industrie privée en 1948 a été financé par de même les provisions courantes pour dépréciation et les revenus courants non répartis.

## Embauchage et production au Canada

Entre 1947 et 1948, le nombre de Canadiens au travail a augmenté d'environ 60,000 par accroissement naturel et

d'un peu moins par immigration, ce qui, dans l'ensemble, fait un augmentation d'environ 2 pour cent pour l'année. La demande pour la main-d'oeuvre a été si grande que ces travailleurs additionnels ont facilement trouvé des emplois. Le chômage est resté au minimum dans la plupart des endroits pendant la plus grande partie de l'année, quoiqu'il y ait eu un peu plus de chômage saisonnier qu'en 1947 vers la fin de l'année.

Grâce à de meilleures récoltes en 1948 qu'en 1947, le volume de la production agricole a augmenté d'environ 4 pour cent, et le rendement industriel de 1948 a été supérieur d'environ 4½% pour cent à celui de 1947. Il est difficile d'évaluer le montant des services, qui occupent environ un tiers de la main-d'oeuvre, mais il est probable que le chiffre ne dépasse guère celui de 1947. Dans l'ensemble, le volume de la production et des services a probablement augmenté de 3 à 4 pour cent pendant l'année.

## Demande et prix

En 1948, comme dans les deux années précédentes, les influences extérieures ont augmenté sensiblement la pression de la demande sur les ressources canadiennes et ont été un facteur important dans la hausse des prix et des coûts au Canada.

Malgré quelques changements dans la direction de nos exportations, comme il est dit au chapitre suivant, une très forte demande a continué à se faire sentir pour le plus grand nombre de nos produits exportables. Cela a été principalement le cas en ce qui concerne les métaux. En outre, par suite de l'abandon de l'embargo sur les menus grains, le bétail et le boeuf, nos produits agricoles et leurs prix ont subi davantage l'influence du niveau des prix aux Etats-Unis. Pour l'ensemble de l'année, le volume des exportations n'a probablement pas été supérieur à celui de 1947, mais les petites récoltes de l'automne de 1947 ont mis nos approvisionnements domestiques lourdement à contribution pour maintenir ce volume d'exportation. Nos prix d'exportation, qui sont en grande partie déterminés par la situation aux Etats-Unis et dans les marchés d'outre-mer, ont été en moyenne supérieurs de 13 pour cent à ceux d'un an avant dans la dernière partie de 1948.

Au cours de 1948, l'économie canadienne a également été obligée de restreindre ses importations afin de remonter ses réserves de change. En grande partie par suite des mesures d'urgence de conservation des changes instituées vers la fin de 1947, le volume des importations a baissé de presque un dixième de 1947 à 1948. La plus grande partie de cette réduction a été concentrée dans le domaine des marchandises de consommation et a aggravé leur rareté comparative dans les marchés intérieurs. En même temps, le prix des importations essentielles, comme le charbon, l'huile et l'acier, a beaucoup augmenté. Les prix d'importation, qui sont également déterminés en grande partie par la situation aux Etats-Unis et dans les marchés d'outre-mer, ont été en moyenne, dans la dernière partie de 1948, supérieurs d'environ 14 pour cent à ceux d'une année avant.

## Profits et pertes

Le profit net de nos opérations en 1948, déduction faite des provisions pour éventualités et réserves, est de \$19,332,147.20. Le paiement d'un dividende de \$225,000 sur les actions au nom du ministre des Finances laisse un montant de \$19,107,147.20 par comparaison avec \$18,828,325.43 en 1947. En conformité des dispositions de l'article 31 (c) de la Loi sur la Banque du Canada, le montant de ce surplus a été versé au Receveur général et placé au crédit du Fonds du revenu consolidé.

# Caisses populaires fondées par M. Desjardins

(Suite)

- G) La Caisse populaire de St-Joseph de Chelmsford, Algoma-Est — Ontario — fondée le dimanche 12 octobre 1913.  
Sociétaires-fondateurs: 180 Parts: 421  
Président: Révd. S. Côté, curé  
Vice-président: Adélarde Chénier  
Secrétaire-gérant: J. Alex. Bastien.
- H) La Caisse populaire de St-Romain de Belzard Valley — Ontario — fondée le mardi 14 octobre 1913  
Population: 850  
Sociétaires-fondateurs: 72 Parts 200  
Président: Révd. Oscar Racette, curé  
Vice-président: Emery Moncion  
Secrétaire-gérant: Gédéon Bonin.
- I) La Caisse populaire de St-Jacques de Hanner — Ontario — fondée le jeudi 16 octobre 1913  
Sociétaires-fondateurs 102 Parts: 145  
Président: Ferdinand Gatien  
Vice-président: Philippe Taillon  
Secrétaire-gérant: J. B. Brunelle.
- J) La Caisse populaire de Ste-Anne des Pins (Sudbury) fondée le dimanche 19 octobre 1913  
Sociétaires-fondateurs: 223 Parts: 1077  
Président-gérant Stephen Fournier (remplacé par J. B. Laberge comme gérant)  
Vice-président: L. O'Connor  
Secrétaire: Zotique Regimbal.
- K) La Caisse populaire de Ste-Famille de Blind-River — Ontario — fondée le mardi 21 octobre 1913  
Sociétaires-fondateurs: 53 Parts: 200  
Président-gérant: Rév. Jean Carrière, curé  
Vice-président: Olive Camirand  
Secrétaire: Joseph Berthelot.
- L) La Caisse populaire de St-Ignace de Steelton (Algoma) fondée le dimanche 26 octobre 1913  
Sociétaires-fondateurs: 201 Parts: 433  
Population: 1000 (C. F.)  
Président-gérant: J. B. Adam  
Vice-président: Ernest Décourcy  
Secrétaire: Désiré Lacasse.
- M) La Caisse populaire de St-David de Noeloilel — Nipissing — fondée le jeudi 30 octobre 1913  
Sociétaires-fondateurs: 100 Parts: 192  
Président-gérant: Révd. D. S. Dupuis, curé  
Vice-président: Théophile Maillé  
Secrétaire: Moïse Guérin.
- N) La Caisse populaire de St-Jean-Baptiste de Verner — Ontario — fondée le dimanche 2 novembre 1913  
Président: Révd. A. L'Ecuyer, curé  
Vice-président: Balthé Girard  
Secrétaire-gérant: Alphonse Legendre.
- O) La Caisse populaire de St-Thomas de Warren — Ontario — fondée le mardi 4 novembre 1913  
Sociétaires-fondateurs: 40 Parts: 153  
Président-gérant: Révd. O. Dufresne, curé  
Vice-président: M. Tremblay  
Secrétaire: Emile Langlois.
- P) La Caisse populaire de St-Charles (Nipissing) fondée le jeudi 6 novembre 1913  
Sociétaires-fondateurs: 72 Parts: 105  
Président: Xavier Lachance  
Vice-président: Félix St-Louis  
Secrétaire-gérant: Wilfrid Laforge.
- Q) La Caisse populaire du Sacré-Coeur de Jésus de Sturgeon Falls, Nipissing — fondée le dimanche 9 novembre 1913  
Sociétaires-fondateurs: 174 Parts: 508  
Président: Révd. Charles Langlois, curé  
Vice-président: Eugène Gauthier  
Secrétaire-gérant: Mathias St-Pierre.
- R) La Caisse populaire de St-Viateur de South Indian, Russell — fondée le 6 avril 1913  
Sociétaires-fondateurs: 89 Parts: 144  
Prés.-gérant: Révd. L. A. Desjardins, curé  
Vice-président: J. A. Quesnel  
Secrétaire: Delphis Racette.
- S) La Caisse populaire de Notre-Dame d'Ottawa — Ottawa — fondée le 27 avril 1913  
Président: M. le Chevalier Vincent  
Vice-président: Napoléon Caseault  
Secrétaire-gérant: J. L. Billy.  
(à suivre)

## N. D. L. R.

Nous étions rendus à la 115<sup>ème</sup> Caisse dans la reproduction au texte de la liste des Caisses fondées par M. Desjardins, tel qu'il les a inscrites dans son calepin. Vous avez sans doute réalisé que celles qu'il précède d'une lettre sont des Caisses en dehors du Québec.

Tout homme doit être auteur, sinon de bons ouvrages, au moins de bonnes oeuvres. Il ne suffit pas d'avoir son talent en manuscrits et sa noblesse en parchemin.

## La Bruyère

Les hommes sont comme les vins. Avec le temps, les bons s'améliorent et les mauvais s'aigrissent.

Cicéron

# La Société d'Assurance des Caisses populaires

## Assemblée générale annuelle

La Société d'Assurance des Caisses Populaires a continué à progresser au cours de l'année 1948.

Le rapport annuel, soumis lors de l'assemblée générale tenue à Lévis, mardi, 8 mars 1949, démontre que la Société a augmenté son revenu-primés de près de \$200,000.00. Les primés totales souscrites s'élèvent à \$766,055.20 dont \$679,919.86 pour l'assurance-incendie et \$86,135.34 pour l'assurance "Casualty". L'an dernier le total des primés perçues se chiffrait à \$579,166.48.

La moyenne des pertes par rapport aux primés totales gagnées s'établit à 51.4 pour cent. Cette moyenne est très satisfaisante, surtout si l'on considère que les sinistres au Canada se sont élevés, approximativement, à \$16,750,000.00 de plus qu'en 1947.

A la fin de l'exercice 1948, la Société montre un actif de \$578,026.65 à rapprocher de \$539,624.83 pour l'année précédente, ce qui représente une hausse de \$38,401.82.

Les réserves pour primés non gagnées s'élèvent à \$230,899.45 soit une augmentation de \$70,628.49 à comparer avec l'an dernier, et la réserve contingente est de \$33,000.00 comme auparavant.

La responsabilité de la Société pour l'assurance-incendie se répartit dans 1,130 villes et villages de la province. Le nombre d'agents, au 31 décembre 1948, était de 1,002. Il était de 914 un an auparavant.

Le gérant-général, monsieur J. O. Roby, souligne "que la collaboration des gérants des caisses populaires s'est continuée et que de plus en plus les agents nous sont favorables mêmes. Les communiqués mensuels aux caisses populaires et aux agents continuent de mériter d'élogieux commentaires à la S. A. C. P. Cette publication miméographiée, en plus d'être éducative, est un moyen de faire entrer plus profondément les principes de coopération, de faire un travail d'éducation en assurance et en prévention de sinistres."

Le rapport, comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 1948 et l'état des revenus et dépenses pour les douze mois de l'année, est adopté à l'unanimité par l'assemblée.

Le président, monsieur Laurent Létourneau, adresse un court message à l'assemblée. Il dit que les assurés, sociétaires et administrateurs ont droit d'être fiers des résultats obtenus malgré que l'année ait été plutôt difficile pour les compagnies d'assurance-incendie. Pour que le progrès continue, il faut que les gérants et administrateurs des caisses populaires et les agents intensifient leur coopération,

afin que notre Société maintienne et augmente ses activités sur des bases solides pour en faire l'institution que nous voulons tous, pour le plus grand bien des nôtres.

Invité à prendre la parole, l'honorable sénateur Cyrille Vaillancourt, vice-président, explique pourquoi la Société ne peut payer un intérêt sur le fonds de réserve. Il faut tenir compte, dit-il, que dans les souscriptions reçues des caisses populaires, il n'y avait aucune partie destinée à l'organisation proprement dite de la Société; alors que dans les compagnies à fonds social, un certain pourcentage de la première souscription de capital sert exclusivement à l'organisation. Et puis, il y a la réserve statutaire à mettre de côté chaque année.

Continuant, monsieur Vaillancourt ajoute: "en travaillant à organiser et à faire progresser notre société d'assurance-incendie, et bientôt celle d'assurance-vie, nous sommes tout à fait dans l'esprit du fondateur des Caisses populaires. En effet, monsieur Desjardins, avant d'étudier la coopérative d'épargne et de crédit, avait songé à organiser une mutuelle d'assurance-vie." Monsieur Vaillancourt termine par un vibrant appel à l'union de tous afin de faire quelque chose de grand avec nos sociétés mutuelles.

Les trois représentants officiels des Caisses populaires réélus par l'assemblée générale, sont: Messieurs Cyrille Vaillancourt, délégué de La Caisse Centrale Desjardins de Lévis, Emile Gagnon, délégué de l'Union Régionale des C.P. D. du diocèse de Rimouski, et Victor Falardeau, délégué de La Caisse Populaire Notre-Dame de Hull.

Les onze autres administrateurs réélus sont: MM. Laurent Létourneau, Abel Marion, Me Jacques Perrault, J. A. Plourde, N.P., Maurice Perrault, Adrien Bernard, Maurice Daigle, Roger Paquet, Marcel Gravel, François Adam et Jean-Marie Gagnon.

Les administrateurs ont procédé à l'élection des mêmes officiers après l'assemblée générale. Monsieur Laurent Létourneau a été réélu président, monsieur Cyrille Vaillancourt vice-président et monsieur Jean-Marie Gagnon secrétaire. Monsieur Emile Gagnon, N.P. et Monsieur Roger Paquet, directeurs. Monsieur Laval Chartré a été nommé de nouveau trésorier.

**J. M. GAGNON,**  
secrétaire.

Il ne faut pas se moquer de ceux qui ne savent pas, il faut se moquer de ceux qui ne cherchent pas les moyens de s'instruire.

**Jacques Dalcoze**

## Le prêt populaire

Un des buts de la Caisse populaire est "de faire des prêts à ses membres". Ce texte un peu froid de la loi des syndicats coopératifs de Québec prend toute sa signification quand on l'analyse à la lumière de l'enseignement du fondateur, monsieur le Commandeur Alphonse Desjardins. Les statuts nous livrent toute la pensée du fondateur à ce sujet. Ils font mention de "garanties morales", "valeur morale", "honnêteté", pour réaliser un des buts poursuivis: "assurer la pratique des vertus chrétiennes et sociales." Pourquoi ces répétitions, sinon pour mieux faire comprendre l'idéal de la Caisse: le relèvement économique, social et moral de ses membres par l'éducation.

Mais comment le crédit populaire peut-il servir au relèvement du peuple? Ce peuple que l'on dit gaspilleur, imprévoyant, ne le sera-t-il pas davantage si on lui rend le crédit facile? Ce qui est impossible, règle générale, avec des institutions ordinaires de crédit, devient une réalité par une institution démocratique, telle la Caisse populaire. C'est alors qu'il faut savoir compter avec la puissance de formation d'une coopérative d'épargne et de crédit, si modeste soit-elle. Le facteur **éducation** de l'épargne est assez connu. Il présuppose des sacrifices, des privations comme élément de formation. En est-il de même du facteur **éducation** du "prêt populaire", du prêt démocratisé?

Le premier point à considérer est bien la propriété de l'entreprise par les membres. Vous avez là une association de personnes, unies pour s'entraider. Le salut ne viendra pas du dehors. Chacun des membres est prêt à faire sa part, à jouer son rôle: les uns en déposant leurs économies, les autres en empruntant en cas de besoin. Les sociétaires sont co-propriétaires de l'entreprise. Chacun devra respecter ses engagements. La Caisse ne peut pas, ne doit jamais subir de perte, car chacun des associés en serait alors lui-même victime. Et il se développe chez chacun d'eux un sens aigu des responsabilités personnelles, aidé par la règle de la circonscription territoriale limitée. Le territoire étant généralement limité à la paroisse, tous les membres se connaissent, ce qui facilite d'autant l'octroi d'un crédit ordonné, prudent, sage, fécond.

"Placez d'abord vos économies localement dans des entreprises que vous connaissez bien" disait, il y a quelques années, l'économiste Lucien Romier. Et, avant lui, M. Desjardins l'a dit et redit. C'est ce qu'a compris, et permet à ses sociétaires de faire la Caisse populaire. L'intéressé travaillera lui-même à la protection de son capital, il aidera à le faire

fructifier, lui assurera un revenu intéressant. Monsieur Desjardins a toujours prêché cette **utilisation locale des capitaux**. Pourquoi, en effet, chercher ailleurs le crédit que la coopérative d'épargne locale peut fournir?

Ceci nous amène à considérer le second point, qui est, en quelque sorte, le but de l'entreprise coopérative véritable: l'éducation. L'éducation, c'est l'augmentation de la valeur humaine, morale et sociale des membres. La formule est simple, mais efficace "Aider à faire et non laisser faire". C'est la vraie méthode.

Certains s'inquiètent dès qu'il est question de crédit populaire, ne voyant pas la **nécessité** de prêter aux pauvres et aux petits. Oublie-t-on que le crédit populaire assure au "travailleur sa complète émancipation et la pleine récompense due à ses efforts"? (Wolff) Des talents seront découverts et utilisés même chez les plus pauvres. La compétence et l'intelligence y seront cultivées. L'accroissement de la production assurera une satisfaction plus complète des besoins des membres sans qu'il en coûte aux autres. "Diminution de la gêne, diffusion de la prospérité, et dans une très grande mesure, disparition des luttes économiques, et par l'éducation et l'élévation des esprits, tout le corps social deviendra plus riche, plus heureux et meilleur." (Wolff)

La Caisse populaire reconnaît, évidemment, le droit naturel à la propriété. Les propriétaires, même les plus modestes, répudient le communisme. Aussi longtemps que le travailleur pourra devenir sociétaire d'une coopérative, telle la Caisse populaire, par conséquent, copropriétaire d'une entreprise économique, dont il participe à l'administration de quelque façon, soit à titre de sociétaire, qui a droit de vote, soit à titre de membre des divers conseils de la société, il n'y a pas de danger sérieux qu'il devienne un adhérent du communisme, si la coopérative a le souci de faire son éducation coopérative et sociale. Et c'est le bon moyen d'ailleurs d'en faire un excellent sociétaire, un vrai coopérateur, un homme qui a l'esprit de justice et de charité sociales, prêt à aider son prochain, et à respecter les exigences du bien commun. Imaginez-vous donc une Caisse populaire formée exclusivement d'égoïstes, de personnes dont l'unique préoccupation est d'avoir un intérêt le plus élevé possible sur leur épargne, et qui se fichent du bien de la société elle-même: qu'arriverait-il, advenant une difficulté financière, un échec? Chacun essaiera de sauver son avoir personnel au risque de faire périr la Caisse. C'est l'application du principe "chacun pour soi". Les autres, tant pis, s'ils en souffrent. La charité et l'entraide,

il ne saurait en être question, lorsque son intérêt personnel est en jeu.

Le vrai coopérateur, lui, est imbu de l'amour du prochain, il comprend le véritable rôle de l'association coopérative. Il sait que les difficultés se surmontent par de l'entente et de la concorde, et que la vraie force, elle est dans l'union. La recherche du bien général, d'où résulte le bien d'un chacun, exige l'entraide mutuelle. Il est heureux qu'il en soit ainsi: ce sont les liens de la fraternité humaine qui se renforcent avec l'entraide mutuelle.

Or, le premier et le plus grand des commandements, c'est l'amour de Dieu. Le second, qui lui est semblable, c'est l'amour du prochain. Les deux se complètent, tellement l'amour du prochain est intimement lié à l'amour de Dieu.

Celui qui admet de tels principes dans sa vie pratique doit être un apôtre, un éducateur. La Caisse populaire, qui exige la pratique de l'entraide, lui est une occasion magnifique d'exercer un tel apostolat, celui du bien à faire à ses compatriotes. Les sociétaires peuvent s'y livrer, non seulement comme déposants, mais aussi comme emprunteurs. Des considérations me surgissent ici à l'esprit. Je vous en ferai part dans un prochain article qui s'intitulera: le prêt populaire, facteur d'éducation.

**Rosario-H. TREMBLAY**

### DE DETTE EN DETTE

Ce n'est pas un déshonneur d'avoir des dettes. — S'il en était ainsi, il faudrait rayer une multitude de gens de la liste des citoyens respectables. — Et parce que, parmi nos connaissances, nos voisins, même nos parents, quelqu'un s'est obligé financièrement, il faudrait, dès lors, lui discontinuer toute considération? — Mais allez donc! —

Sans compter que de tels principes, poussés à la limite, exigeraient rien moins qu'une mise en clef des institutions commerciales, industrielles, financières, qui constituent l'armature même de la vie économique de toute société. —

Non! ce qui est condamnable, c'est de ne point payer ses dettes. Dans nos Caisses populaires, Dieu merci, les emprunteurs ont compris qu'une dette ça doit se payer; graduellement, par petits montants, toujours patiemment, mais ça doit se payer. —

Il y a bien pourtant, — il y en aura toujours, — de "**magnifiques**" exceptions.

Voici, comme illustration, l'histoire d'un prêt, qui n'a pas été pris en l'air, mais bien dans les pages d'une authentique Caisse populaire. Et si cette histoire est lourde de sage leçons, le prêt lui-même, s'est appesanti d'une imposante somme d'intérêts. —

Il s'agit donc d'une hypothèque de deux cent cinquante piastres (\$250.00) consentie en 1929. — Ça n'est pas d'hier. — Or, aujourd'hui, il

reste encore cent cinquante piastres (\$150.00) à payer sur cette dette, puisqu'en 1946, un bon mouvement de l'emprunteur lui a fait remettre cent piastres (\$100.00).

Déjà, vous êtes tout édifiés, mais ce n'est pas fini. —

Durant tout ce temps, — ces vingt longues années, — M. l'emprunteur est venu à la Caisse, bien docilement, et deux fois par année, payer son six pour cent (6%) d'intérêt. —

Décidément, la Caisse avait fait là un bon "placement". — Eh! oui, ce \$250.00 a bel et bien rapporté à date deux cent cinquante-trois piastres et soixante-cinq cents (\$253.65) en intérêts.

C'est ainsi; et qui ira prétendre que cet homme ne serait pas parvenu à trouver dans ses goussets, un dollar, (\$1.00) par mois, pour payer sa dette. —

Sans doute s'agit-il d'un fervent du "**lendemainisme**", un de ceux qui ne peuvent jamais rien faire pendant que les autres travaillent. —

Quant à nous, retenons cet exemple, mais non pour l'imiter. —

Si nous voulons, un jour, avoir nos coudées franches, dans l'économie de notre paroisse, de notre province, voire de notre pays, il faut nous appliquer à nous libérer de nos dettes. —

Conformément à la formule connue, c'est en payant nos dettes que nous nous enrichissons. La liberté, l'indépendance, au point de vue économique, est pour une nation, la première richesse à posséder. —

Pour ce faire, les Caisses populaires nous offrent leur concours; servons-nous en bien et aidons-les surtout à nous bien servir. —

**René CROTEAU**

### PATRIOTISME

Le sergent.—"Vous vous plaignez de trouver de la terre dans votre soupe?"

Le conscrit.—"**Oui, monsieur**".

Le sergent.—"Etes-vous dans l'armée pour servir votre pays ou pour vous plaindre de la soupe?"

Le conscrit.—"Pour servir mon pays, monsieur, mais pas pour le manger."

**J. T.**

### INTERVIEW

Les journalistes se pressent autour du vieillard centenaire. Ils posent naturellement la question rituelle: "Dites-nous, vieillard, comment vous avez fait pour que nous puissions fêter aujourd'hui votre siècle d'existence?" Et le bon vieillard de chevroter avec un sérieux plein de malice: "Eh bien! cela tient surtout à ce que je suis né en 1849. . . . Pour le reste, ce n'est qu'affaire de temps.

**J. T.**

## Service de renseignements

### Peut-on alors payer le boni?

De temps à autre, des gérants de Caisses populaires nous écrivent pour s'assurer si leur Caisse populaire doit payer un boni au sociétaire qui, pour une raison ou pour une autre, veut retirer, au cours de l'année sociale, tout son capital social.

Que disent les Statuts généraux de la Caisse populaire à ce sujet?

Référant à l'article 45 des Statuts généraux de la Caisse populaire, vous réalisez tout de suite que le paiement d'un boni sur le capital social n'est pas chose permise au cours de l'année sociale. La raison, c'est que le boni se prend à même les bénéfices nets annuels. Or, vous le savez tous, ce n'est **qu'après la fermeture de l'année sociale** qu'on peut les déterminer. Après la fin de l'année sociale, lorsque l'on a déduit des bénéfices bruts, les dépenses d'administration, l'intérêt sur l'épargne, les dépréciations d'inventaire, les montants versés aux divers fonds de la Caisse, (pour en **arriver aux bénéfices nets** de l'année sociale) le boni, **qui est pris à même ces bénéfices nets**, peut être payé, mais pas avant.

Le gérant ne peut donc payer le boni sur les parts sociales qu'à la suite de l'assemblée générale annuelle des sociétaires. Car c'est elle qui approuve le boni, sur la recommandation du Conseil d'administration.

L'article 45 des Statuts de la Caisse, au chapitre V, qui a trait au partage des bénéfices, prévoit la rémunération du capital social; or le texte donne clairement à entendre que le boni ou intérêt sur les parts sociales, qui provient des bénéfices nets de l'année, ne peut pas être payé au cours de l'année sociale. Voici comment se lit cet article: "Après avoir pourvu à tous les frais de gestion, aux pertes, aux attributions prévues pour les fonds de réserve, de prévoyance et autres fonds, la balance des bénéfices nets annuels est distribuée aux sociétaires proportionnellement au temps où les parts sociales ont été acquittées au cours de l'année qui vient d'expirer".

Que faut-il voir en cet article? Tout d'abord que le boni est payable à même les bénéfices nets annuels; en second lieu, il ne peut assurément être payé que lorsque les bénéfices nets annuels ont été déterminés; enfin, le boni ne doit être payé que sur les parts sociales entièrement payées au moment de la fermeture des livres en fin d'année, et seulement pour le temps où elles ont été acquittées.

Donc, la Caisse populaire ne peut pas payer, au cours de l'année sociale, un boni sur les parts sociales qui sont retirées.

Au surplus, l'article 23 des statuts généraux de la Caisse populaire précise que le sociétaire n'a droit, en cas de démission, d'exclusion ou de décès, qu'au remboursement des versements qu'il a faits sur ses parts sociales souscrites. Il le stipule, en effet, en ces termes:

"En cas de démission, d'exclusion ou de décès, le sociétaire n'a droit, sur remise de son carnet, qu'au **remboursement de ses versements sur les parts sociales qu'il a souscrites**. Il ne peut réclamer pour l'année alors en cours, d'intérêt sur ses parts acquittées et ainsi retirées, mais il a droit à l'intérêt sur les économies qu'il aurait pu confier à la société".

Donc, celui qui se retire, au cours de l'année sociale, de la Caisse, pour une raison ou pour une autre, ne peut exiger que la Caisse lui paie un boni sur ses parts sociales, même si elles sont entièrement payées.

Il n'a droit qu'à son intérêt sur l'épargne qu'il a à la Caisse.

Un excellent moyen d'écartier cette difficulté, c'est l'emprunt sur la garantie du capital social, emprunt qui pourra être remboursé à même le capital social en fin d'année. De la sorte, le sociétaire ne perdra pas son boni, par suite du retrait de ses parts sociales au cours de l'année sociale de la Caisse.

C'est bien compris, il n'y a qu'un temps pour payer le boni ou intérêt sur les parts sociales: c'est à la suite **du partage des bénéfices annuels**, après l'assemblée générale annuelle, qui donne son approbation au paiement d'un boni déterminé, d'après la recommandation du Conseil d'administration.

Et le sociétaire qui a retiré son capital social au cours de l'année sociale n'a pas droit à un boni. C'est l'article 23 des Statuts qui le dit.

Autant dire que la Caisse n'est pas tenue de lui payer un boni à la suite de l'assemblée générale annuelle, au moment du paiement du boni aux sociétaires.

### UNE EXPLICATION

Un touriste qui passait près d'une église de campagne entend sonner la cloche, et il s'informe auprès du sonneur quand celui-ci sort de l'église.

—Pourquoi la cloche sonnait-elle tout à l'heure?

—C'est, répond le sonneur, parce que je tirais sur la corde.

J. T.

## NOS SURPLUS AGRICOLES

Nous avons des surplus agricoles. Leur écoulement dépend, à l'heure actuelle, **du plan Marshall**. De ce fait, il exerce une heureuse influence sur la production et les prix agricoles.

En effet, plus d'une quarantaine de denrées agricoles sont achetées au Canada sous l'empire du plan Marshall. Ils sont ainsi mis à la disposition des pays européens qui bénéficient du programme de relèvement économique.

La quasi totalité des produits agricoles dont la production excède la demande de notre marché domestique, voit leurs prix maintenue à un haut niveau par l'absorption de leurs surplus, grâce au plan Marshall.

Depuis le 3 avril 1948, date de l'entrée en vigueur du programme de relèvement économique de l'Europe, on a dépensé \$572,753,276. en achat d'approvisionnement au Canada, en vertu de ce programme; \$357,734,172. serviront uniquement à l'achat de produits agricoles.

L'Economiste agricole de février 1949 note, dans un article sur l'agriculture canadienne et le programme de rétablissement européen, de M. A. E. Richards, que du 1er juillet 1948 au 30 juin 1949, le Canada pourra disposer, en faveur des pays européens bénéficiaires du plan Marshall, de produits et articles pour un montant estimé à \$1,400,000,000. dont \$850,000,000. serviront à solder le coût des produits agricoles exportés.

Le Canada bénéficie donc, lui aussi, du programme de relèvement européen. Quand on sait que c'est la cuillerée de beurre en excédent qui gâte le prix de toute la tinette, on comprend aisément que le plan Marshall, par l'absorption des excédents de notre production, a contribué à maintenir les prix de nos produits agricoles.

Il a sûrement empêché une baisse désastreuse des prix des produits de la ferme.

Tous les Canadiens en ont profité, puisque la prospérité des citadins dépend largement de celle des ruraux.

Comment ne pas y voir aussi la vulnérabilité de notre économie qui dépend ainsi de notre commerce extérieur, puisque sa prospérité repose largement sur un programme, temporaire, de relèvement européen: c'est-à-dire sur des prêts américains à l'Europe pour lui permettre de faire des achats qui l'aideront à se relever et à marcher ensuite par elle-même.

Une diversification plus large de notre commerce extérieur s'impose, tout comme une saine diversification des valeurs est nécessaire à la constitution d'un excellent portefeuille.

C'est la stabilité économique, la sécurité financière qui l'exigent.

Il n'en va pas autrement de l'économie du pays. Ses bases doivent être larges et soustraites le plus possible aux aléas.

## AU FIL DE LA PLUME

La dépression est commencée. Tout le monde le constate. Que chacun de nous se raidisse pour la traverser sans inconvénient et... courageusement.

\* \* \*

Dire que l'usure existe encore en certains quartiers! Qu'il est donc vrai de dire que:

"L'argent fait tout le bien et tous le mal du monde", et que nos Caisses ont encore du travail à faire".

\* \* \*

Toutes les coopératives qui veulent réussir doivent:

Livrer leurs marchandises au comptant.

Avoir assez de capital social pour manoeuvrer leurs affaires.

Payer leurs dettes, le plus vite et le plus tôt possible.

Mettons du bon sens, des proportions, dans toutes les coopératives. Elles ne feront pas de miracles; mais, si on sait les bien conduire, elles contribueront largement à conserver la paix chez nous.

Gouvernants et capitalistes devraient le comprendre. Les dirigeants de coopératives aussi. Espérons que ça finira par venir.

\* \* \*

Liberté et discipline, tel doit toujours être le motto, la devise de tous les coopérateurs, des sociétaires des Caisses comme de tous les autres.

Serait-ce un signe des temps, de dépression économique commencée? . . .

Toujours est-il que le fait brutal est là. Les taux d'intérêt sont à la hausse: 3¼, 3½ 4%. Par ailleurs, lors d'un Congrès de propriétaires, M. L. Migneault, président de la Commission municipale de Québec, a mis ses auditeurs en garde contre les dépenses trop considérables des Municipalités, en vue de la dépression.

Nos Caisses seront sages, en ne leur prêtant pas, si elles sont ou si elles veulent trop s'endetter.

Que c'est facile pour de braves théoriciens de dire aux Caisses: prêtez à celui-ci, à celui-là; donnez à cette oeuvre-ci, à cette oeuvre-là. Vous refusez tel prêt; vous êtes des trustards.

Ces donneurs de bons conseils (sic) feraient bien d'aller rendre visite aux Caisses qui ont écouté, avec trop de bienveillance, leurs dangereux refrains. — Ils verraient, de leurs yeux vus, tout le mal qu'ils ont fait.

Pourraient-ils sortir, ou donner à ces Caisses imprudentes, les moyens de sortir de l'impasse où elles se trouvent? Nous en doutons fort.

A. Lépouvante

# COMMENT FAIRE SON TESTAMENT ?

## 1 — PRINCIPES GENERAUX

Testament { acte de disposition le plus important qu'une personne puisse poser —  
acte définitif: dernier acte important de la vie d'un homme  
geste de courage — de prévoyance — d'amour

### Acte de donation:

dépouillement effectif qu'à la mort du testateur —  
unilatéral: ce n'est pas un contrat entre deux individus —  
énonciation de la volonté d'une seule personne —  
peut révoquer son testament jusqu'à la mort: seul le dernier compte —

### Importance de cet acte:

a) pour le testateur { évite que ses biens tombent en mains de personnes indignes —  
connaît bien tout son monde  
élève un monument à sa propre intelligence et à son coeur  
assure le salut de toute une famille —

b) pour les légataires { talents inégaux —  
avantages personnels inégaux —  
leur sort heureux ou malheureux dépend de la sagesse du testateur —

## LES TROIS FORMES DU TESTAMENT

OLOGRAPHE	{ écrit par le testateur complètement de sa main signé par lui-même	{ Ces 2 formes ne font pas preuve par elles-mêmes. Après le décès du testateur il faut les produire devant une cour de justice avec preuve à l'appui pour leur faire donner force exécutoire.
ANGLAISE	{ rédigé par n'importe qui doit être signé ou reconnu par le testateur par- devant 2 témoins et signé par eux	
NOTARIEE	{ rédigé par un notaire lu par ce dernier en présence d'un autre notaire ou de 2 témoins signé par tout le monde en présence les uns des autres	{ Acte notarié, fait preuve par lui- même — pas besoin de vérifica- tion par la cour.

### Conseils pour les testaments écrits seuls en cas d'urgence

- 1—pour la forme: simplicité.
- 2—pour le fond: legs universel général. Ne pas détailler les legs mais écrire: "je donne le reste de tous mes biens que je posséderai à Paul, mon piano à Jean etc..." **et non pas:** "je donne ma bague à Paul, mon piano à Jean etc..."
- 3—ne pas employer de termes légaux dont on ne connaît pas la portée exacte
- 4—ne pas faire de donation en cascade; n'écrivez pas: "je donne mes biens à Jean à condition qu'il les remette à Jacques.

